



Titre : Produits bio Engouement des consommateurs et absence de labellisation



L'engouement des Marocains pour la consommation des produits bio commence à se faire sentir avec un appétit en forte croissance pour des aliments exempts de pesticides dont la production respecte l'environnement et conserve le goût et la qualité des aliments.

Consciente de la dégradation de la nature et de la nécessité impérieuse de redonner au sol sa vitalité et sa biodiversité indispensables à la durabilité de la biosphère, l'agriculture biologique outrepassa la vogue du bio vers une approche alternative de production avérée à une société qui consomme durablement.

L'agriculture biologique est une réelle chance que le Maroc se doit de saisir, sachant que les produits bio feraient l'objet d'une consommation privilégiée dans les 20 ans à venir, a déclaré à la MAP, le représentant exclusif de QC&I, cabinet de certification allemand des produits biologiques, Givernaud Thierry.

Etant l'un des premiers pays africains et arabes où les agriculteurs avaient lancé, depuis le début des années 90, des programmes de production biologique, le Maroc doit tirer son épingle du jeu et profiter au maximum de ses atouts en optant pour une gestion plus rationnelle de ses ressources dans l'objectif d'en assurer la durabilité, a expliqué M. Givernaud, également membre de l'Association marocaine pour l'agriculture biologique (AMABIO).

Cet état de fait est également confirmé par Rajae Alami, membre du Conseil d'administration de l'AMABIO, qui souligne que l'agriculture biologique est capable de contribuer au développement durable à travers l'amélioration des revenus des producteurs marocains intéressés par le mode de production biologique, tout en répondant à la demande du consommateur en lui garantissant une meilleure qualité des produits agricoles et aquatiques.

Au Maroc où les petits agriculteurs sont dominants, l'agriculture biologique s'impose avec acuité afin de préserver les ressources naturelles, la qualité des aliments ainsi que pour procurer à ces agriculteurs des revenus de subsistance, a estimé, pour sa part, le président de l'Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre, Abderrahim Ksiri.

Pour lui, l'agriculture bio pourrait être un moteur de développement technologique si elle est couplée à un bon niveau de compétence agronomique permettant d'encaisser des rendements supérieurs à ceux générés par les produits conventionnels.

Cependant, la méfiance du consommateur face à une étiquette mentionnant le terme bio constitue un frein au développement de la filière, d'où la nécessité de mettre en place une législation nationale reconnue équivalente à celles européenne et américaine afin de protéger le terme bio, faciliter le développement du marché intérieur et des exportations et minimiser les charges liées à la labellisation bio à l'étranger, a préconisé M. Givernaud.



Le gouvernement s'est d'ores et déjà engagé dans cette voie en adoptant, récemment en Conseil de gouvernement, le projet de loi 39-12 relatif à la production biologique des produits agricoles et aquatiques.

L'ambition affichée est d'encourager et valoriser la production biologique des produits agricoles, aquatiques, de cueillette et de ramassage des espèces sauvages ainsi que de contribuer au développement durable à travers l'amélioration des revenus des producteurs intéressés par ce mode de production.

Le projet ambitionne également de protéger l'environnement et la biodiversité, d'apporter une réponse à la demande du consommateur à travers la garantie de la qualité des produits issus de la production biologique et d'offrir une opportunité importante au développement des exportations.

Ces mesures devraient ouvrir toutes grandes les portes du marché intérieur aux produits bio qui commencent déjà à s'ancrer dans les mœurs. En témoigne la multiplication, durant la dernière décennie, des espaces cultivés bio qui ont atteint 583.000 hectares au titre de la campagne 2010/2011 contre seulement 12.295 ha durant la campagne 2001/2002.

Suivant la même tendance, les exportations sont passées de 1000 tonnes en 1997/1998 à 10.500 tonnes en 2010/2011 avec une demande en forte croissance ressentie dernièrement pour les produits bio transformés dont les exportations ont atteint 1500 T en 2010/2011 contre seulement 160 T durant la campagne 2008/09.

Cette progression est due à la forte croissance du marché, surtout à l'export, à la prise de conscience des producteurs des potentialités qu'offre ce genre de produits, ainsi qu'à l'amélioration des connaissances, des techniques mais aussi des formations.

Dans ce cadre, un responsable au sein de l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE) a affirmé que le secteur est prometteur tant la demande y afférente est en pleine croissance.

Cet enthousiasme est stimulé par le mode de production au Maroc, caractérisé par une utilisation restreinte des produits chimiques, et donc par nature les produits issus sont proches du bio et sont facilement convertibles. Mais il n'empêche que le créneau de culture bio demeure fragile, étant donné que les personnes qui s'y adonnent sont essentiellement des petits et moyens agriculteurs qui exploitent moins de 5 hectares. Pour les cultures maraîchères, ce sont les moyennes et grandes exploitations qui sont dominantes, tandis que pour les fruits, ce sont plutôt de petites et moyennes exploitations. Sur le terrain, des produits avec une étiquette mentionnant le terme bio sont de plus en plus présents dans la grande distribution, grâce à l'installation de chaînes de magasins bio au Maroc. Cependant, en offrant des produits bio avec des prix de 15 à 30% plus chers que ceux non bio, ces chaînes s'adressent plutôt aux classes moyennes et supérieures ne voulant pas faire le déplacement jusqu'à l'étranger pour se ravitailler en produits bio et aux personnes suivant un régime alimentaire spécifique. Bien que plus prisés que par le passé, ces produits demeurent sous-vendus comparativement aux autres, d'où des quantités importantes d'excédents que les producteurs ne peuvent pas exporter, faute de système de commercialisation permettant de valoriser leur production, a noté M. Givernaud.

Dès lors, le développement d'un marché bio doit se baser sur la constitution d'un marché local avec une demande de consommateurs bien informés, des réseaux de distributions ad hoc et une offre de plus en plus compétitive.

Vendredi 11 Mai 2012

Source : WEB Par MAP L'Economiste